

# Espace aérien belge au format OpenAir pour emploi avec SeeYou, LK8000, etc.

Fichiers: BELLUX\_WEEKEND\_yyyymmdd.TXT  
BELLUX\_WEEK\_yyyymmdd.TXT

Ces fichiers ont été révisés en accord avec l'AIP belge et en tenant compte des amendements AIRAC et non-AIRAC en vigueur à la date de création. Ils sont OFFICIEUX, leur exactitude n'est pas garantie et leur emploi se fait aux risques et périls des utilisateurs et sous leur entière responsabilité.

- **Le fichier pour le week-end** contient la quasi-totalité de l'espace aérien en dessous du niveau de vol 95, tel qu'il est normalement en dehors de toute activité militaire, excepté les airways et la plupart des zones de sports aériens. L'espace LFA Golf 1 est considéré comme actif et donc déclassé en classe G, le plafond des espaces ainsi libérés est défini au niveau 50, qu'il est possible d'atteindre sans générer d'alerte Airspace (secteur planeur). La ligne frontière est rendue visible en représentant une tranche de la LCA allant du FL90 au FL95 et incluant la totalité des espaces aériens belges à ce niveau. La LCTA a été découpée en tranches horizontales variables d'après la situation géographique, afin de pouvoir en neutraliser individuellement les zones correspondant aux espaces déclassés du système LFA Golf.
- Les LFA Golf 2 et 5 (espaces non contrôlés lorsqu'ils sont déclassés à la demande des responsables) et les deux « Beauvechain Climb-out sectors » (dont le 2 = Beauvechain Gliding Sector) sont définis comme des espaces contrôlés classe C, et génèrent donc une alerte airspace ; ils doivent être « neutralisés » au cas par cas lorsque le pilote sait que l'accès à la zone est autorisé par l'activation de la zone correspondante. Ce sont les zones intitulées :
  - BRUSSELS LCA - switch off if **LFA G2 NORTH** active
  - BRUSSELS LCA - switch off if **LFA G2 SOUTH** active
  - BRUSSELS LCA - switch off if **LFA G2 WEST** active
  - BRUSSELS LCA - switch off if **LFA G5 EAST** active
  - BRUSSELS LCA - switch off if **LFA G5 WEST** active
  - BXL TMA 8 to Beauvechain climb-out1 - SWITCH OFF if gliding active
  - BXL TMA 8 to Beauvechain Gliding Sector - SWITCH OFF if gliding active
- Par contre, la LFA Golf 3 (espace aérien non contrôlé lorsqu'il est déclassé) est simplement définie comme une zone planeur. Il est probable que la LCA y génère une alerte au-delà du niveau 50 si la LFA Golf 2 South n'est pas activée. Cette zone est intitulée : **LFA G3 VERVIERS**
- La même chose vaut pour les zones **Glider Area Saint-Hubert, La Roche et Malmédy**, qui sont déclassées en semaine selon les critères fixés dans l'AIP SUP correspondant.
- **Le fichier « semaine »** : l'utilisation en est sujette à caution. Le plafond normal est le FL 95. Il ne reprend pas les airways ni la plupart des zones d'activités sportives, mais bien toutes les zones d'entraînement militaire à restrictions de vol.
- **Étant donné la complexité de l'espace aérien, l'utilisation d'une carte récente et une consultation attentive des NOTAMs est en tout état de cause indispensable. Les fichiers OpenAir sont conçus exclusivement pour un usage sportif, non réglementaire.**
- Il importe également, en dehors des heures d'activité militaire, de s'assurer de laquelle des deux bases de chasse, Florennes ou Kleine Brogel, est de service d'alerte et peut être activée à chaque instant. Les CTR, TMA et CTA de la base non activable peuvent être ignorés. Mais pour la base activable, il s'agit de rester sur écoute sur la fréquence TWR du terrain en question lorsqu'on traverse les CTR, TMA et CTA, pour être averti d'une éventuelle activation qui impose de dégager immédiatement la zone.
- L'activation des LFA Golf et l'activité de Florennes ou Kleine Brogel sont à vérifier sur le site : <https://www.lvzc.be/index.php/luchtruim/lfa-golf-status>